

par écrit. Il pourra aussi recevoir des propositions non sollicitées. Il ne tiendra pas d'audiences publiques.

Questions que le comité examinera et sur lesquelles il fera rapport.

Pour élaborer son rapport, le comité passera en revue:

- 1) La politique actuelle du Canada en matière d'aviation internationale, la base historique sur laquelle elle a été élaborée et la manière dont elle est appliquée.
- 2) Les accords bilatéraux conclus entre le Canada et d'autres pays pour l'échange de services aériens internationaux et la situation des droits détenus par chaque transporteur en vertu des différents accords.
- 3) Les critères employés pour déterminer l'application de la politique de désignation multiple de transporteurs.
- 4) La politique du Canada en matière d'affrètements aériens, si elle est conforme à la politique du transport aérien international et si elle demande une révision.
- 5) Le rôle que jouent les services aériens dans la stratégie touristique du Canada.